



Wallonie



Service public
de Wallonie

CAHIER DES CHARGES TYPE QUALIROUTES

approuvé par le Gouvernement wallon en date du 20 juillet 2011

ADAPTATIONS

ET

MISES A JOUR

Édition du 01/01/2025

INTRODUCTION

Le cahier des charges type Qualiroutes du Service Public de Wallonie (en abrégé "CCT Qualiroutes") a été approuvé par le Gouvernement wallon le 20 juillet 2011.

Depuis lors, des adaptations et des mises à jour validées par le comité de gestion de Qualiroutes lui ont été apportées. Ces adaptations et des mises à jour apparaissent dans la version électronique du cahier des charges type hébergée sur le site "Qualité & construction": <http://qc.spw.wallonie.be>

Dans ce document, sont présentées les adaptations apportées au texte du CCT Qualiroutes par rapport à la **version consolidée publiée le 01/01/2021**.

Les adaptations et mises à jour dont la liste est reprise dans le présent document **sont contractuelles**.

ADAPTATIONS ET MISES À JOUR **DU CHAPITRE A "CLAUSES ADMINISTRATIVES"**

Les versions antérieures du chap. A peuvent être consultées. Voir [l'historique](#).

ARP

Article 58

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

Article 80

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

ARE

Article 2

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

Article 11

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

Article 36

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

Article 38/7

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

Articles 38/12 et /14

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

Article 41

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

Article 42

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

Article 45

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

ADAPTATIONS ET MISES À JOUR **DU CHAPITRE C "MATERIAUX ET PRODUITS DE CONSTRUCTION"**

C. 4.4.8. GRAVILLONS LUMINESCENTS

- Chapitre d'application à partir du 01/01/2025

C. 8.2. CIMENT – SPECIFICATIONS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

C. 8.3. CIMENT – RECEPTION TECHNIQUE PREALABLE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

C. 8.4. CIMENT – SPECIFICATIONS RELATIVES A L'UTILISATION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023
- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024
- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

C. 10.1.1. AUTRES ADDITIFS POUR TRAITEMENT DE SOLS OU DE GRANULATS – LIANTS HYDRAULIQUES ROUTIERS – DESCRIPTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 10.1.2.1. AUTRES ADDITIFS POUR TRAITEMENT DE SOLS OU DE GRANULATS – LIANTS HYDRAULIQUES ROUTIERS – COMPOSITION ET DESIGNATION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 10.1.2.2. AUTRES ADDITIFS POUR TRAITEMENT DE SOLS OU DE GRANULATS – LIANTS HYDRAULIQUES ROUTIERS – EXIGENCES PHYSIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 10.1.2.3. AUTRES ADDITIFS POUR TRAITEMENT DE SOLS OU DE GRANULATS – LIANTS HYDRAULIQUES ROUTIERS – EXIGENCES MECANIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 10.1.2.4. AUTRES ADDITIFS POUR TRAITEMENT DE SOLS OU DE GRANULATS – LIANTS HYDRAULIQUES ROUTIERS – EXIGENCES CHIMIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 10.1.3. AUTRES ADDITIFS POUR TRAITEMENT DE SOLS OU DE GRANULATS – LIANTS HYDRAULIQUES ROUTIERS – PROGRAMME DE RECEPTION TECHNIQUE PREALABLE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 12.8. EMULSION CATIONIQUE DE BITUME(S)

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

C. 12.14. EMULSION A BASE DE LIANT SYNTHETIQUE PIGMENTABLE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

C. 12.20. LIANTS SYNTHETIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

C. 13.2.2.2. MORTIER DE REPARATION A LIANT HYDRAULIQUE – SPECIFICATIONS RELATIVES AUX CONDITIONS D'UTILISATION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 13.2.3. MORTIER DE REPARATION A LIANT HYDRAULIQUE – RECEPTION DES PRODUITS – SYSTEME D'ATTESTATION DE CONFORMITE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 13.3.3. MORTIER DE REPARATION A BASE DE RESINE – RECEPTION DES PRODUITS – SYSTEME D'ATTESTATION DE CONFORMITE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 16.1. GOUJON, BARRE D'ANCRAGE, BERCEAU – SPECIFICATIONS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

C. 25.2.2. GEOTEXTILES – CARACTERISTIQUES DU GEOTEXTILE DE TRACTION POUR RENFORCEMENT DE FOND DE COFFRE DE CHAUSSEE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

C. 28.1 PIERRE NATURELLE – GENERALITES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

C. 28.1.1. PIERRE NATURELLE – ORIGINE GEOLOGIQUE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

C. 28.1.2. PIERRE NATURELLE – RECEPTION TECHNIQUE PREALABLE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

C. 28.2.2.1. ROCHES SEDIMENTAIRES CARBONATEES – NATURE ET ORIGINE GEOLOGIQUE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

C. 28.4.1. ROCHES MAGMATIQUES – NATURE ET ORIGINE GEOLOGIQUE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

C. 29.1. PAVES – PAVES EN PIERRE NATURELLE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

C. 29.2. PAVES – RECEPTION TECHNIQUE PREALABLE DES PAVES EN PIERRE NATURELLE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

C. 29.3. PAVES – PAVES EN PIERRE NATURELLE UTILISES EN VOIRIE CIRCULEE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

C. 29.4. PAVES – PAVES DE BALISAGE EN PIERRE NATURELLE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

C. 29.5. PAVES – PAVES EN PIERRE NATURELLE POUR ZONES PIETONNES ET CYCLABLES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

C. 30.2. DALLES EN PIERRE NATURELLE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

C. 31.1. BORDURES EN PIERRE NATURELLE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

C. 38.1.7. TUYAUX ETANCHES NON SOUMIS A PRESSION INTERNE – TUYAUX EN BETON DE SOUFRE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 39. ANNEAUX, JOINTS ET BAGUES D'ETANCHEITE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 42.1.3. REGARDS DE VISITE, REGARDS D'INSPECTION ET BOITES DE BRANCHEMENT EN BETON NON-ARME, BETON FIBRE ACIER ET BETON ARME – REVETEMENTS INTERIEURS EN CAS D'ELEMENTS EN BETON DE SOUFRE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 42.4. REGARDS DE VISITE ET BOITES DE BRANCHEMENT EN BETON DE SOUFRE NON ARME

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 43.1.1. ECHELLES ET ECHELONS – DESCRIPTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 44.2.1. ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON ARME OU PRECONTRAIT – SPECIFICATIONS GENERALES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

C. 44.2.2. ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON ARME OU PRECONTRAIT – SPECIFICATIONS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

C. 44.2.3. ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON ARME OU PRECONTRAIT – ELEMENTS EN BÉTON PRECONTRAIT APPLIQUES AUX OUVRAGES D'ART

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

C. 52.1.1.5. MARQUAGE ROUTIERS – LES PLOTS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 60.3.2.3. ASPHALTE COULE POUR COUCHE DE PROTECTION DE L'ETANCHEITE SPECIFICATIONS DE L'ASPHALTE COULE – INDENTATION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 60.3.2.3.4. ASPHALTE COULE POUR COUCHE DE PROTECTION DE L'ETANCHEITE SPECIFICATIONS DE L'ASPHALTE COULE – RESISTANCE AUX DEFORMATIONS PERMANENTES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 62. DISPOSITIFS DE BALISAGE DES ROUTES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

C. 64.5. PANNEAUX PREFABRIQUES EN GRES (DALLES CERAMIQUES)

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

ADAPTATIONS ET MISES A JOUR DU CHAPITRE D
"TRAVAUX PREPARATOIRES ET DEMOLITION SELECTIVE"

D. 2.1.1.1. DEMOLITION SELECTIVE – CLAUSES TECHNIQUES – EXECUTION – GENERALITES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

D. 2.1.1.2.1. DEMOLITION SELECTIVE – CLAUSES TECHNIQUES – EXECUTION – FRAISAGE DE COUCHES DE CHAUSSEE – GENERALITES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

ADAPTATIONS ET MISES A JOUR DU CHAPITRE F
"SOUS-FONDACTIONS ET FONDATIONS"

F. 2.3.2.4.3. TRAVAUX PREALABLES – TRAITEMENT DU FOND DE COFFRE AU MOYEN D'UN ADDITIF – PROTECTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 2.5. TRAVAUX PREALABLES – RENFORCEMENT DU FOND DE COFFRE DE CHAUSSEE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

F. 4.2.1.2. FONDATION EN EMPIERREMENT – EMPIERREMENTS A GRANULARITE CONTINUE DE TYPE I OU II TRAITES AUX ADDITIFS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

F. 4.2.2.1.1. FONDATION EN EMPIERREMENT – CLAUSES TECHNIQUES – MATERIAUX

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

F. 4.2.2.1.1. FONDATION EN EMPIERREMENT – CLAUSES TECHNIQUES – ETUDES PRELIMINAIRES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.2.3. FONDATION EN EMPIERREMENT – SPÉCIFICATIONS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

F. 4.2.4.1.2. VERIFICATIONS – RECEPTION TECHNIQUE PREALABLE DU MELANGE – ESSAIS SUR LE MELANGE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.2.4.2. VERIFICATIONS – RECEPTION TECHNIQUE PREALABLE DU MELANGE – CONTROLES EN COURS D'EXECUTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

F. 4.2.4.3. VERIFICATIONS – RECEPTION TECHNIQUE PREALABLE DU MELANGE – CONTROLES APRES EXECUTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.2.6. REFACTION POUR MANQUEMENT

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

F. 4.3. FONDATION EN SABLE-CIMENT – DESCRIPTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.3.2.1.1. FONDATION EN SABLE-CIMENT – COMPOSITION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.3.2.1.2. FONDATION EN SABLE-CIMENT – ETUDES PRELIMINAIRES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.3.2.2. FONDATION EN SABLE-CIMENT – EXECUTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.3.2.4. FONDATION EN SABLE-CIMENT – MISE EN SERVICE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.3.5.2.2. FONDATION EN SABLE-CIMENT – PAIEMENT

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

F. 4.5. FONDATION EN BETON MAIGRE – DESCRIPTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.5.2. FONDATION EN BETON MAIGRE – CLAUSES TECHNIQUES – MATERIAUX

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.5.2.2.1. FONDATION EN BETON MAIGRE – EXECUTION – COMPOSITION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.5.2.2.2. FONDATION EN BETON MAIGRE – EXECUTION – FABRICATION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.5.2.2.3. FONDATION EN BETON MAIGRE – ETUDES PRELIMINAIRES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.5.4.2.1. FONDATION EN BETON MAIGRE – ESSAIS APRES EXECUTION – RESISTANCE A LA COMPRESSION SIMPLE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.9.4.1. FONDATIONS EN PRODUITS DE SCALPAGE TRAITES – VERIFICATIONS – CONTROLES EN COURS D'EXECUTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.9.4.2. FONDATIONS EN PRODUITS DE SCALPAGE TRAITES – VERIFICATIONS – CONTROLES APRES EXECUTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

F. 4.10.2.2. FONDATION EN GRAVE-BITUME – CLAUSES TECHNIQUES – DENOMINATIONS ET COMPOSITIONS TYPES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

ADAPTATIONS ET MISES À JOUR
DU CHAPITRE G "REVETEMENTS"

G. 1.2.4.1.2. REVETEMENTS EN BETON DE CIMENT – CLAUSES TECHNIQUES – FERRAILLAGE DES BANDES (BAC) – DIMENSIONS ET POSITIONS DES ARMATURES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

G. 1.2.5.2. REVETEMENTS EN BETON DE CIMENT – CLAUSES TECHNIQUES – COMPOSITION DU BETON

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

G. 1.2.6.3. REVETEMENTS EN BETON DE CIMENT – CLAUSES TECHNIQUES – FABRICATION, TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE – MISE EN OEUVRE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

G. 1.2.7.2. REVETEMENTS EN BETON DE CIMENT – CLAUSES TECHNIQUES – JOINTS LONGITUDINAUX – JOINTS DE CONSTRUCTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

G. 1.2.7.6. REVETEMENTS EN BETON DE CIMENT – CLAUSES TECHNIQUES – JOINTS TRANSVERSAUX ENTRE REVETEMENT EN BETON ET REVETEMENT BITUMINEUX

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

G. 1.2.8.2. REVETEMENTS EN BETON DE CIMENT – CLAUSES TECHNIQUES – TRAITEMENT DE SURFACE – DENUDAGE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

G. 1.2.11. REVETEMENTS EN BETON DE CIMENT – CLAUSES TECHNIQUES – TRAITEMENT DU BETON DURCI PAR PRODUIT D'IMPREGNATION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

G. 1.3.2. REVETEMENTS EN BETON DE CIMENT – CARACTERISTIQUES DE SURFACE – PLANEITE LONGITUDINALE A L'APL

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

G. 1.4.2.2. REVETEMENTS EN BETON DE CIMENT – VÉRIFICATIONS APRÈS EXÉCUTION – CARACTERISTIQUES DE SURFACE – COEFFICIENT DE FROTTEMENT TRANSVERSAL (SFCS) ET LONGITUDINAL (LFCG) PENDULE (SRT)

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

G. 1.5.1. REVETEMENTS EN BETON DE CIMENT – PAIEMENT – MESURAGE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

G. 1.5.2.7. REVETEMENTS EN BETON DE CIMENT – PAIEMENT – RÉFACTION POUR MANQUEMENT - COEFFICIENT DE FROTTEMENT TRANSVERSAL (SFCS) ET PENDULE (SRT)

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

G. 2.1. REVETEMENTS BITUMINEUX – DESCRIPTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

G. 2.2.2.1. REVETEMENTS BITUMINEUX – CLAUSES TECHNIQUES – ENROBÉS À SQUELETTE SABLEUX (AC)

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

G. 2.2.2.2. REVETEMENTS BITUMINEUX – CLAUSES TECHNIQUES – ENROBÉS À SQUELETTE PIERREUX

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

G. 2.2.2.3. REVETEMENTS BITUMINEUX – CLAUSES TECHNIQUES – ENROBÉS À MODULE ELEVE (EME)

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

G. 2.2.8.7.2.3. REVETEMENTS BITUMINEUX – CLAUSES TECHNIQUES – MISE EN OEUVRE DES ENROBES BITUMINEUX – JOINTS – JOINTS TRANSVERSAUX ENTRE REVÊTEMENT BITUMINEUX ET REVÊTEMENT EN BÉTON

- Chapitre d'application à partir du 01/01/2024

G. 2.2.8.9. REVETEMENTS BITUMINEUX – CLAUSES TECHNIQUES – MISE EN OEUVRE DES ENROBES BITUMINEUX – TRAITEMENT DE SURFACE DES COUCHES DE ROULEMENT

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

G. 2.2.2.2.1. REVETEMENTS BITUMINEUX – ENROBES A SQUELETTE PIERREUX – BETON BITUMINEUX GRENU A FORTE TENEUR EN MASTIC (SMA).

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

G. 2.2.4.1. VERIFICATION DE LA FORMULATION ET NOTE JUSTIFICATIVE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

G. 2.2.8.6. MISE EN OEUVRE DES ENROBES BITUMINEUX – COMPACTAGE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

G. 2.3.2. REVETEMENTS BITUMINEUX – SPECIFICATIONS – EXIGENCES RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES DE L'ENROBE MIS EN OEUVRE, SUR REVETEMENT TERMINE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

G. 2.3.2.2. REVETEMENTS BITUMINEUX – SPECIFICATIONS – EXIGENCES RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES DE L'ENROBE MIS EN OEUVRE, SUR REVETEMENT TERMINE – EXIGENCES RELATIVES AUX EPAISSEURS ET À LA COMPACITE RELATIVE MESUREES SUR CAROTTES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

G. 2.3.5. REVETEMENTS BITUMINEUX – SPECIFICATIONS – CARACTERISTIQUES DE SURFACE – PLANÉITÉ LONGITUDINALE À L'APL

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

G. 2.5.1. REVETEMENTS BITUMINEUX – PAIEMENT – MESURAGE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

G. 3.3.2. MATERIAUX BITUMINEUX COULES A FROID (MBCF) – CLAUSES TECHNIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

ADAPTATIONS ET MISES À JOUR DU CHAPITRE H "ELEMENTS LINEAIRES"

H. 2.1.2.2.1. DISPOSITIFS DE RETENUE EN BETON PREFABRIQUE – EXÉCUTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

H. 2.2.2.2.3. DISPOSITIFS DE RETENUE EN BETON COULE EN PLACE – MISE EN OEUVRE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

H. 2.3.2.2.2. DISPOSITIFS DE RETENUE EN ACIER – MONTAGE ET POSE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

H. 2.4.2.2.2. DISPOSITIFS DE RETENUE MIXTES ACIER BOIS – MONTAGE ET POSE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

H. 2.5.2.2.2. LISSES DE SECURITE POUR MOTOCYCLISTES – POSE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

H. 2.6.2.2.2. TRAITEMENT D'OBSTACLES PAR ATTENUATEURS DE CHOCS FIXES – POSE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

H. 2.7.2.2.2. TRAITEMENT DES DEBUTS OU FINS DE FILES DES DISPOSITIFS DE RETENUE PAR DES EXTREMITES TESTEES – POSE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022
- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

H. 2.8.2. ELEMENTS DE RACCORDEMENT – CLAUSES TECHNIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022
- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

H. 2.10.2. ISSUES DE SECOURS – CLAUSES TECHNIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022
- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

H. 2.11.2. PASSAGES DE POLICE AMOVIBLES – CLAUSES TECHNIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022
- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

ADAPTATIONS ET MISES À JOUR DU CHAPITRE J "PETITS OUVRAGES"

J. 1.2.2. REGARDS DE VISITE, BOITES DE BRANCHEMENT ET CHAMBRES POUR APPAREILS – MATERIAUX

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

J. 3.3.1. PETITS OUVRAGES EN BETON ET BETON ARME – SPECIFICATION DE BASE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

J. 6.2.1. MACONNERIE ARMEE – MATERIAUX

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

J. 10.2.2. PERRES, GABIONS ET ENROCHEMENTS – CLAUSES TECHNIQUES – GABIONS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

J. 10.3. PERRES, GABIONS ET ENROCHEMENTS – VERIFICATIONS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

J. 10.4. PERRES, GABIONS ET ENROCHEMENTS – PAIEMENT

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

J. 11.2. ECRANS ET PAREMENTS ANTIBRUIT –CLAUSES TECHNIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

J. 11.3. ECRANS ET PAREMENTS ANTIBRUIT – VERIFICATIONS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

J. 11.4. ECRANS ET PAREMENTS ANTIBRUIT – PAIEMENT

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

J. 12.2. GARDE-CORPS METALLIQUES – CLAUSES TECHNIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

J. 13.2.2. CLOTURES – CLAUSES TECHNIQUES – EXECUTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022
-

ADAPTATIONS ET MISES À JOUR **DU CHAPITRE K "NOUVEAUX OUVRAGES D'ART"**

K. 2.1.5. FONDATIONS PROFONDES – MATERIAUX

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

K. 3.1. OUVRAGES ENTERRES – PERTUIS EN BUSES METALLIQUES

- Chapitre supprimé à partir du 01/01/2022

K. 3.1. OUVRAGES ENTERRES GENERALITES

- Chapitre d'application à partir du 01/01/2022

K. 3.1.2. PERTUIS EN BUSES METALLIQUES – MATERIAUX

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

K. 3.3. OUVRAGES EN TERRE ARMEE

- Chapitre supprimé à partir du 01/01/2022

K. 3.3. REMBLAIS RENFORCES

- Chapitre d'application à partir du 01/01/2022

K. 3.3.4. REMBLAIS RENFORCES – PAIEMENT

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

K. 3.4. MURS EN PALPLANCHES

- Chapitre supprimé à partir du 01/01/2022

K. 3.4. RIDEAUX DE PALPLANCHES

- Chapitre d'application à partir du 01/01/2022

K. 3.6. PAROIS MOULEES

- Chapitre d'application à partir du 01/01/2022

K. 3.7. PAROIS DE PIEUX

- Chapitre d'application à partir du 01/01/2022

K. 3.8. PAROIS CLOUEES

- Chapitre d'application à partir du 01/01/2022

K. 3.9. TIRANTS D'ANCRAGE

- Chapitre d'application à partir du 01/01/2022

K. 7.1.1. ELEMENTS POUR OUVRAGES D'ART – DESCRIPTION ET SPECIFICATIONS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

K. 7.2.1. ELEMENTS POUR OUVRAGES D'ART – PREDALLES EN BETON – DESCRIPTION ET SPECIFICATIONS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

K. 7.2.1.1. ELEMENTS POUR OUVRAGES D'ART – PREDALLES EN BETON – CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

K. 7.2.1.3. ELEMENTS POUR OUVRAGES D'ART ASSEMBLAGE ET SOLIDARISATION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

K. 7.8.1. DALLES SOUPLES – DESCRIPTION ET SPECIFICATIONS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

K. 7.9.1. DALLE FLOTTANTE – DESCRIPTIONS ET SPECIFICATIONS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

K. 8.3.2.6.3. JOINT DE DILATATION POUR PONT – DISPOSITIFS D'ANCRAGE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

K. 8.3.2.7. JOINT DE DILATATION POUR PONT - JOINT DANS UN REVÊTEMENT ROUTIER AU DROIT D'UN HIATUS DE FAIBLE OUVERTURE ET DE TRÈS FAIBLE MOUVEMENT

- Chapitre d'application à partir du 01/01/2025

K. 12.1.2.1. DIVERS – REPERES TOPOGRAPHIQUES – CLAUSES TECHNIQUES – PRODUITS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

ADAPTATIONS ET MISES À JOUR **DU CHAPITRE L "SIGNALISATION ROUTIERE"**

L. 1. SIGNALISATION DES CHANTIERS

- Adaptations d'application à partir du 01/03/2021 en raison de la mise en application de l'AGW du 16/12/2020 au L. 1.1., L. 1.2.3., L. 1.2.4., L. 1.2.5., L. 1.3.1., L. 1.3.3., L. 1.3.4., L. 1.3.6., L. 1.3.7., L. 1.8.4., L. 1.9.1., L. 1.9.3., L. 1.10.1. et L. 1.10.2.

L. 1.1. SIGNALISATION DES CHANTIERS - AUTORITÉ COMPÉTENTE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

L. 1.2.2. SIGNALISATION DES CHANTIERS – MISE EN PLACE ET ENLÈVEMENT

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

L. 1.2.8.1. SIGNALISATION DES CHANTIERS – PAIEMENT – CHANTIERS DE 1ÈRE CATÉGORIE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

L. 1.3.2. SIGNALISATION DES CHANTIERS – SÉPARATION PHYSIQUE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

L. 1.3.10. SIGNALISATION DES CHANTIERS – FEUX DE SIGNALISATION SUR CHANTIER

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

L. 1.5. SIGNALISATION DES CHANTIERS – CHANTIERS DE 1ÈRE CATÉGORIE

- Supprimé du CCT Qualiroutes à partir du 01/03/2021 car entièrement intégré dans l'AGW du 16/12/2020

L. 1.10. SIGNALISATION DES CHANTIERS – CHANTIERS DE 6ÈME CATÉGORIE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

L. 1.10.2.1. SIGNALISATION DES CHANTIERS – CHANTIERS DE 6ÈME CATÉGORIE – SUR LES VOIES PUBLIQUES OÙ LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À 90 KM/H

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

L. 2.2. TRAVAUX DE SIGNALISATION VERTICALE – UTILISATION DES FILMS RÉTRORÉFLÉCHISSANTS DE DIFFÉRENTS TYPES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

L. 3. BALISAGE DES ROUTES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

L. 4.2.4.3. MARQUAGES ROUTIERS – APPLICATION DES MATERIAUX ET DOSAGES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

L. 4.3.1. MARQUAGES ROUTIERS – SPECIFICATIONS – GARANTIE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

ADAPTATIONS ET MISES À JOUR
DU CHAPITRE M "TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION"

M. 3.6. REPARATIONS LOCALISEES DURABLES – PAIEMENT

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

M. 3.7.3.1.2. ENROBES STOCKABLES – EXIGENCES GENERALES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

M. 7. JOINTS TRANSVERSAUX ENTRE REVETEMENT EN BETON ET REVETEMENT BITUMINEUX

- Chapitre supprimé à partir du 01/01/2024

ADAPTATIONS ET MISES À JOUR
DU CHAPITRE N
"ENTRETIEN ET REPARATION DES OUVRAGES D'ART"

N. 1.1.1 RÉPARATION DU BÉTON – REPARATION DU BETON AU MOYEN DE MORTIER A BASE DE RESINE – DESCRIPTION

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

N. 1.1.2.2.1 RÉPARATION DU BÉTON – REPARATION DU BETON AU MOYEN DE MORTIER A BASE DE RESINE – CLAUSES TECHNIQUES – EXECUTION – GÉNÉRALITÉS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

N. 1.1.3.2. REPARATION DU BETON AU MOYEN DE MORTIER A BASE DE RESINE – SPECIFICATIONS – ADHERENCE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

N. 1.2.2.2.3. REPARATION DU BETON AU MOYEN DE MORTIER A BASE DE RESINE – SPECIFICATIONS – PROTECTION DE L'ARMATURE

-Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

N. 1.3.2. REPARATION DES DALLES DE TABLIER – CLAUSES TECHNIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

N. 1.3.5.1. REPARATION DES DALLES DE TABLIER – PAIEMENT – MESURAGE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2023

N. 1.4.3. REPARATION ET RENFORCEMENT AU MOYEN DE BETON PROJETE – SPECIFICATIONS

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2022

N. 1.4.5. REPARATION ET RENFORCEMENT AU MOYEN DE BETON PROJETE – PAIEMENT

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

N. 1.11. SCELLEMENT DE BARRES D'ANCRAGE

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

N. 2.1.5. REPARATION DE MAÇONNERIES – REFECTION DE MAÇONNERIE DE BRIQUES, DE BLOCS ET DE PIERRES NATURELLES – PAIEMENT

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

N. 2.2.4. REMPLACEMENT EN RECHERCHE DE BRIQUES, DE BLOCS ET DE PIERRES NATURELLES – PAIEMENT

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2024

N. 4.1.2. REPARATION DE L'ETANCHEITE DE DALLES DE TABLIER – CLAUSES TECHNIQUES – EXECUTION – DÉMOLITION DU REVÊTEMENT

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025

N. 5.3.2. REPARATION D'APPUI – OPERATION DE SOULEVEMENT DU TABLIER PAR VERINS – CLAUSES TECHNIQUES

- Adaptations d'application à partir du 01/01/2025
